

**Rapport sur le  
développement durable 2024  
Mobi Pension, la Fondation de  
prévoyance de la Mobilière**



# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>2</b>
<b>Indicateurs financiers</b>	<b>4</b>
<b>Exclusions</b>	<b>5</b>
<b>Intégration de critères de durabilité:</b>	<b>6</b>
Actions et obligations	<b>6</b>
<b>Actionnariat actif:</b>	<b>7</b>
Engagement et exercice des droits de vote	<b>7</b>
<b>Orientation climatique:</b>	<b>9</b>
Actions et obligations	<b>9</b>
Immobilier	<b>11</b>
<b>Glossaire</b>	<b>12</b>

Destinataire:

Mobi Pension, la Fondation de  
prévoyance de la Mobilière  
Bundesgasse 35, CH-3001 Berne

Auteur:

Mobilière Suisse  
Asset Management SA  
Bundesgasse 35, CH-3001 Berne  
[mobilier.ch/asset-management](https://mobilier.ch/asset-management)

*Signatory of:*





## Avant-propos

Ces dernières années, les approches visant à intégrer les facteurs de durabilité dans le processus d'investissement n'ont cessé de se développer. Il n'existe cependant toujours pas de consensus sur ce qu'il faut comprendre par durabilité ni, a fortiori, de norme la définissant. Le présent rapport a pour but de présenter les aspects de la durabilité dont Mobilière Suisse Asset Management SA (ci-après «Mobilière Asset Management») tient compte dans la gestion des actifs de Mobi Pension, la Fondation de prévoyance de la Mobilière. Reposant sur la recommandation «Reporting ESG – Norme pour les caisses de pension» de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), il couvre les classes d'actifs que sont les actions, les obligations, l'or et les placements immobiliers directs et indirects.

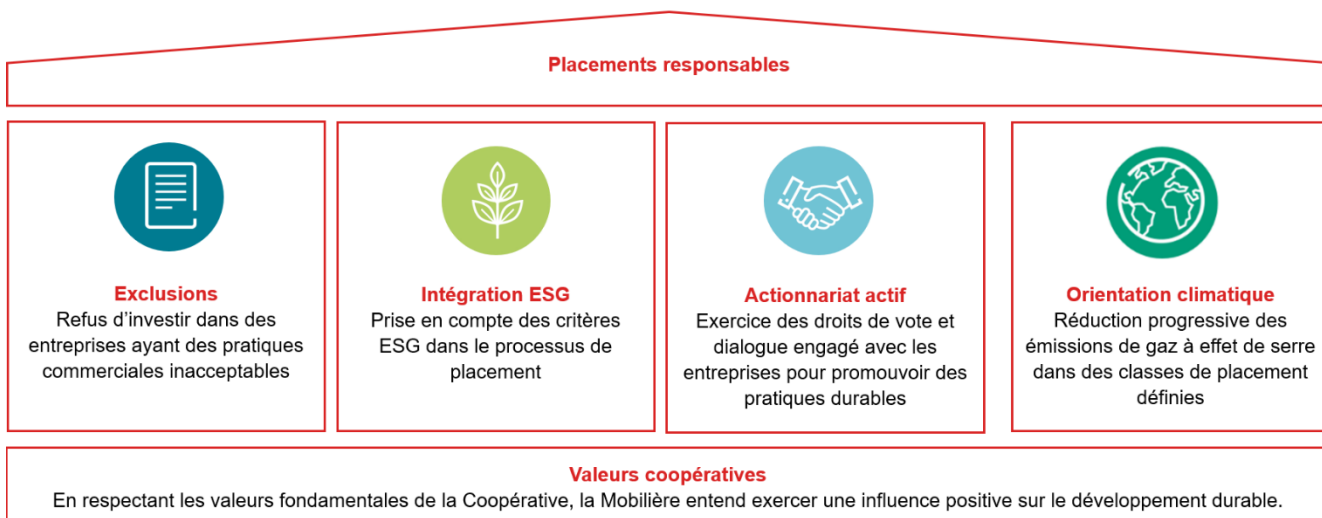
Notre approche en matière de placements responsables se fonde sur les valeurs de la Mobilière et s'applique à tous les actifs que nous gérons. Elle comporte quatre priorités: exclusions, intégration ESG, actionnariat actif (*stewardship*) et orientation climatique (voir le graphique ci-dessous).

Signataire de l'Accord de Paris sur le climat, la Suisse s'est engagée à orienter les flux financiers de manière qu'ils contribuent à la réalisation de l'objectif de maintien du réchauffement de la planète en dessous de 2°C. Compte tenu de cet engagement, le Groupe

### ESG

Le label ESG désigne les investissements qui prennent en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. La prise en compte des facteurs ESG peut contribuer à réduire le risque lié aux investissements et à créer de la valeur à long terme.

Mobilière entend réduire ses émissions d'équivalents CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e)<sup>1</sup> de moitié d'ici à 2030 – par rapport à 2018 – et atteindre l'objectif zéro net en 2050. Dans le domaine des placements financiers, Mobilière Asset Management vise aussi à réduire, à moyen et à long terme, les émissions de CO<sub>2</sub>e financées par ses placements. Durant l'année sous revue, nous avons donc mis davantage l'accent sur l'orientation climatique pour ce qui est des actions et des obligations, nous engageant en outre sur la voie de la décarbonation. De plus, dans nos décisions de placement, nous tenons compte non seulement d'objectifs climatiques, mais aussi d'autres critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG). Nous suivons ainsi, dans le respect des valeurs fondamentales de la coopérative, une approche axée sur l'intégration globale des critères de durabilité, afin de réduire les risques<sup>1</sup> et de saisir les opportunités qui s'offrent à nous.



<sup>1</sup> Le glossaire à la fin du présent rapport donne une vue d'ensemble et explique brièvement les principaux termes techniques et abréviations.

La création de valeur ajoutée à long terme et la contribution à un système financier mondial durable requièrent une coopération étroite avec les principaux acteurs. Pour répondre à cette exigence, la Mobilière est membre des organisations et initiatives suivantes:

**SVVK—ASIR+**

**L'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR)** est un groupement d'investisseurs suisses qui s'engagent en faveur de placements responsables. L'association encourage également l'intégration des facteurs ESG dans les décisions et les pratiques de ses membres en matière de placements. Ainsi, l'ASIR fournit à ses membres des prestations visant à leur permettre de répondre entièrement à leur responsabilité environnementale, sociétale et économique lors de leurs décisions de placement.

 **Swiss Sustainable Finance**

**Swiss Sustainable Finance (SSF)** est une organisation d'utilité publique qui s'engage pour la promotion d'une place financière suisse durable et contribue ainsi à la réalisation des objectifs mondiaux en matière de développement durable. L'organisation encourage les activités et les normes de financement durables, ainsi que la collaboration entre investisseurs, entreprises et autres parties prenantes. En tant que membre fondateur actif de SSF, nous profitons des échanges qui ont lieu au sein de l'organisation et apportons notre point de vue.

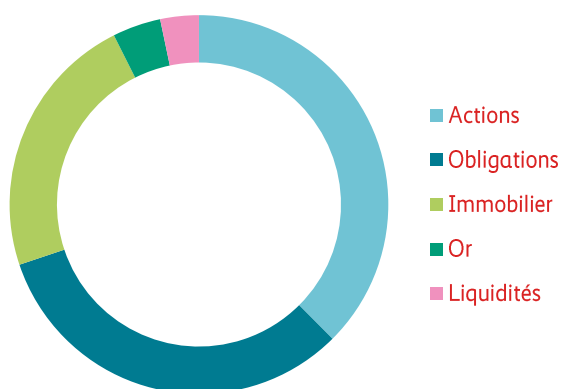
 **PRI** Principles for Responsible Investment

Les **Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable** (UN Principles for Responsible Investment, UN PRI) sont une initiative des Nations Unies lancée en 2006. Cette initiative volontaire est ouverte aux investisseurs institutionnels tels que les fonds de retraite, les gestionnaires de fortune et les entreprises d'assurance. Les participantes et participants s'engagent à intégrer les six principes UN PRI dans leurs décisions et leurs pratiques en matière de placement et à présenter des rapports en la matière. L'initiative a pour but de mieux faire comprendre les effets des activités d'investissement mondiales sur les facteurs ESG et, partant, d'aider les signataires à intégrer ses six principes dans leur processus d'investissement.

## Indicateurs financiers

Indicateurs financiers	Fin 2024
Actifs sous gestion	261 054 697
Performance durant l'exercice sous revue	12,87%
Allocation d'actifs	
Actions	37,5%
Obligations	32,3%
Immobilier	22,7%
Or	4,1%
Liquidités	3,3%

Répartition du portefeuille  
(état au 31.12.2024)



## Exclusions

L'approche consistant à définir des exclusions est fréquemment appelée *negative screening* ou dépistage négatif. Il s'agit en l'occurrence d'exclure de l'univers de placement les entreprises, les activités et les industries dont les activités sont inacceptables au regard de valeurs clairement définies.

En tant que membre de l'ASIR, la Mobilière procède à ces exclusions en appliquant systématiquement la liste des recommandations d'exclusion établie par l'association. Dans cette liste, l'ASIR recommande à ses membres d'exclure les entreprises dont les activités sont en contradiction avec sa base normative en raison de la nature de leurs produits (p.ex. armes controversées) et de leurs pratiques commerciales et/ou auprès desquelles les mesures d'engagement prises n'ont pas permis de résoudre les problèmes existants en matière de durabilité.

La liste des recommandations d'exclusion de l'ASIR constitue la base de toutes les exclusions appliquées par la Mobilière dans ses placements directs et a également valeur d'exigences minimales dans le choix des fonds de tiers.

Dans les placements directs des fonds de la Mobilière,



### Base normative de l'ASIR

La base normative de l'ASIR se compose de trois éléments principaux: la Constitution fédérale, en tant que fondement des normes et des valeurs reconnues en Suisse, les lois et les ordonnances du droit fédéral ainsi que les conventions internationales signées par la Suisse. Cela garantit la plus grande objectivité possible et l'ASIR ne définit pas de critères propres fondés sur des considérations politiques ou morales.

nous excluons en outre les investissements dans les armes, le charbon, les énergies controversées et la pornographie. S'agissant des fonds de tiers, nous privilégions ceux qui tiennent compte autant que possible des thèmes d'exclusion de Mobilière Asset Management. Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des thèmes d'exclusion de la Mobilière.



### Negative screening

Le terme *negative screening* ou dépistage négatif est souvent utilisé comme un synonyme d'exclusions. Le *negative screening* consiste à exclure les secteurs ou les entreprises non durables qui se distinguent en mal par rapport à la concurrence. Parmi les *screenings* conduisant à des exclusions figurent également les *screenings* thématiques (p.ex. *screening* climatique) ou les *screenings* comportementaux.

Thèmes d'exclusion	Critères appliqués	Source
Comportement / Armes controversées	Exclusions en raison du comportement adopté (échec du dialogue); entreprises actives dans les secteurs des mines antipersonnel, des armes à sous-munition ou des armes nucléaires en dehors du Traité de non-prolifération (TNP)	ASIR
Armes	>20% du chiffre d'affaires issu du commerce d'armes, ou entreprises définies comme «Aerospace & Defense» selon le Global Industry Classification Standard (GICS) (système de classification par secteur à l'échelle mondiale)	Inrate
Charbon	>25% du chiffre d'affaires lié au charbon ou à des projets d'expansion dans les secteurs de l'énergie, des mines ou des infrastructures	Urgewald
Énergies controversées	>50% du chiffre d'affaires issu de la production non conventionnelle (p. ex. fracturation hydraulique, extraction de sables bitumineux ou forages dans l'Arctique), à l'exception des entreprises définies par Urgewald comme «investisseur» ou «industrie»	Urgewald
Pornographie	>5% du chiffre d'affaires lié au divertissement pour adultes	Inrate

## Intégration de critères de durabilité: actions et obligations

Le processus de placements directs en actions et en obligations du Mobilière Invest Funds intègre des critères de durabilité tels que les notations de l'impact ESG établies par l'agence de notation



### Notations ESG

Les notations ESG sont des évaluations qui renseignent sur la performance ESG des entreprises. Les notations sont calculées par des prestataires tiers et reposent sur un large éventail d'indicateurs couvrant les trois dimensions concernées: environnement, aspects sociaux et gouvernance.

reconnue Inrate.

### Notations de l'impact ESG

Avec les notations de l'impact ESG d'Inrate, nous tenons compte des effets sur la durabilité imputables aux entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous choisissons des entreprises qui s'engagent en faveur d'une économie plus durable ou dont la stratégie tient compte des critères de durabilité. À cet effet, nous nous servons également d'indicateurs ESG portant sur l'identification des risques. Enfin, lors du choix de fonds de tiers, nous veillons également à ce qu'ils intègrent judicieusement les critères de durabilité.

### Obligations durables

Notre portefeuille inclut plusieurs emprunts obligataires durables, qui totalisaient 30 millions de francs au



### Obligations durables

Nous définissons les obligations durables conformément aux directives de l'International Capital Market Association (ICMA), qui englobent les obligations vertes (*green bonds*), sociales (*social bonds*), durables (*sustainability bonds*) et liées à la durabilité (*sustainability-linked bonds*). Les obligations durables ont pour but de financer des projets contribuant à la durabilité. Les revenus de ces obligations sont affectés au (re)financement de projets environnementaux et/ou sociétaux (obligations vertes, obligations sociales et obligations durables). Font exception les obligations liées à la durabilité, dont les conditions de financement sont associées à la réalisation d'objectifs de durabilité prédéfinis.

31 décembre 2024. La part des obligations vertes dans l'ensemble de nos obligations atteint 11,5%. Ces obligations complètent notre stratégie de décarbonation au niveau de notre portefeuille et contribuent à l'intégration des facteurs environnementaux et sociaux.

## Actionnariat actif: engagement et exercice des droits de vote



L'actionnariat actif, aussi appelé gérance active (*stewardship*), fait référence à notre responsabilité de participer activement à la gestion et au suivi de nos placements, afin de créer de la valeur ajoutée à long terme. Il permet non seulement de réduire les risques, mais aussi de potentiellement augmenter le rendement des entreprises, grâce par exemple à une amélioration de leurs pratiques commerciales. Nous distinguons deux types d'actionnariat actif: l'exercice des droits de vote et l'engagement.

L'**exercice des droits de vote** est assuré par Mobilière Asset Management, qui collabore à cet effet avec des sociétés externes fournissant des prestations de conseil dans ce domaine (Achmea et ISS). Les critères ESG jouent également un rôle de première importance dans l'exercice des droits de vote. Nous influençons ainsi les entreprises sur les questions de durabilité et, s'agissant des placements dans des fonds de tiers, nous vérifions que les droits de vote sont effectivement exercés.

En ce qui concerne l'**engagement**, nous participons, en tant que membre actif de l'ASIR, à un **dialogue** permanent avec de nombreuses entreprises qui enseignent les normes applicables en matière de durabilité, le but étant d'en améliorer le comportement de manière ciblée. Si le dialogue avec une entreprise par l'intermédiaire de l'ASIR n'aboutit pas, cette entreprise peut être inscrite sur la liste des recommandations d'exclusion de l'ASIR.

### Engagement thématique en faveur du climat

Au sein de l'ASIR, les engagements thématiques ont gagné aussi bien en importance qu'en étendue et l'association compte désormais plus de 250 engagements, en sus d'une bonne centaine de dialogues normatifs. Plusieurs nouvelles thématiques sont ainsi venues s'ajouter à celle du climat – qui reste néanmoins toujours aussi importante, avec de nombreux gros émetteurs de gaz à effet de serre dans les secteurs de l'énergie, de l'approvisionnement et des matières premières.

### Promouvoir la durabilité par l'exercice des droits de vote

L'exercice des droits de vote influe sur les pratiques ESG des entreprises, en particulier sur les pratiques de gouvernance, et contribue ainsi à la promotion de la durabilité. Nous pouvons par exemple, lors de l'élection du conseil d'administration, donner nos voix aux candidates et candidats sensibles aux questions de durabilité. L'exercice des droits de vote peut donc contribuer à une gouvernance d'entreprise durable.

L'ASIR a par exemple complété ses activités en lien avec la biodiversité par des engagements auprès notamment d'entreprises de produits chimiques ou de biens de consommation de base. Elle soutient en outre les initiatives FAIRR et Nature Action100. D'autres **engagements thématiques** couvrent tous les domaines ESG: de l'environnement (p.ex. produits chimiques dangereux) à la gestion d'entreprise (p.ex. bonne gouvernance et transparence fiscale), en passant par les questions de société (p.ex. droits humains dans les zones de conflit). Pour plus d'informations, voir le site web de l'ASIR<sup>2</sup>.

### Engagement dans le domaine des placements immobiliers indirects

Dans le domaine des placements immobiliers indirects, Mobilière Asset Management met en œuvre une stratégie ESG globale. Elle a notamment élaboré, sur la base de cette stratégie, un questionnaire qui peut être utilisé pour évaluer l'engagement dans ce domaine. À la faveur d'échanges directs, elle examine les fonds et les fondations de placements immobiliers quant à leurs objectifs, leurs mesures, leur organisation et leur gouvernance dans le domaine ESG. Elle les fait en outre bénéficier de son expérience dans les affaires immobilières directes. Enfin, elle surveille les progrès réalisés par les placements immobiliers indirects dans lesquels elle a investi. Le but est de parvenir à long terme à un alignement stratégique de ses placements sur les exigences environnementales, sociales et de gouvernance du modèle ESG.

<sup>2</sup> <https://svvk-asir.ch/fr>

**Exercice des droits de vote et engagement<sup>3</sup>****Fin 2024****Actions Suisse (Mobilière Invest Funds – Swiss Equity)**

Nombre d'assemblées générales / propositions avec exercice des droits de vote	749
Pour	617
Contre	131
Abstentions	1
Nombre (pourcentage) de refus de propositions du conseil d'administration ( <i>management proposals</i> )	132 (17,62%)
Nombre (pourcentage) de votes contraires aux recommandations du <i>management</i>	128 (17,09%)
Pourcentage des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'un vote	100%
Conseil en matière de droits de vote	Achmea et ISS
Nombre d'entreprises impliquées dans l'engagement (2024)	10
Partenaire d'engagement	ASIR

**Actions Monde (Mobilière Invest Funds – Global Equity)****Fin 2024**

Nombre d'assemblées générales / propositions avec exercice des droits de vote	1951
Pour	1578
Contre	335
Réserves	8
Abstentions	28
<i>Management say on pay</i> <sup>1</sup>	2
Nombre (pourcentage) de refus de propositions du conseil d'administration ( <i>management proposals</i> )	371 (19,02%)
Nombre (pourcentage) de votes contraires aux recommandations du <i>management</i>	420 (21,53%)
Pourcentage des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'un vote	100%
Conseil en matière de droits de vote	Achmea et ISS
Nombre d'entreprises impliquées dans l'engagement (2024)	302
Partenaire d'engagement	ASIR

<sup>1</sup> Le glossaire à la fin du présent rapport donne une vue d'ensemble et explique brièvement les principaux termes techniques et abréviations.

<sup>3</sup> Données d'Achmea, d'ISS et de l'ASIR, ainsi que propres calculs de mobilière Asset Management

## Orientation climatique: actions et obligations

Les aspects climatiques gagnent encore en importance du fait de l'engagement de Mobilière Asset Management à respecter l'Accord de Paris. Afin de réduire les risques climatiques ainsi que les risques de transition, Mobilière Asset Management s'est fixé des objectifs de diminution des émissions de CO<sub>2</sub>e (scopes 1 et 2) liées à ses portefeuilles d'obligations et d'actions Monde et Suisse. Elle entend réduire ces émissions de 50% d'ici à 2030, par rapport à l'année de référence 2018. De plus, en accord avec le dernier scénario zéro net du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), elle vise une réduction de 84% d'ici à 2050.

### Trajectoire de réduction du CO<sub>2</sub> de l'ensemble du portefeuille par rapport au benchmark

Mobilière Asset Management se sert des données sur les émissions de CO<sub>2</sub>e des entreprises issues des notations ESG de MSCI, qui lui permettent de mesurer les effets et les risques climatiques liés à ses placements ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub>e financées par ces derniers.

La grandeur utilisée pour mesurer les émissions de CO<sub>2</sub>e est l'intensité carbone moyenne pondérée (ICMP), qui normalise les émissions de CO<sub>2</sub>e des différents éléments

d'un portefeuille en se fondant sur le chiffre d'affaires de l'entreprise concernée.

### Autres exigences de l'ASIP

Outre l'ICMP, la norme de l'ASIP régissant le reporting ESG des caisses de pension prévoit que d'autres indicateurs doivent être pris en considération. Ces indicateurs sont présentés à la page suivante pour l'année sous revue ainsi que l'année précédente. Mobilière Asset Management a défini ses mesures et objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e (scopes 1 et 2) uniquement sur la base de l'ICMP. Étant donné que les chiffres ci-après reposent sur d'autres indicateurs, il est possible que ceux-ci présentent une évolution différente.

### Émissions de CO<sub>2</sub>e liées aux placements en et en obligations

Les émissions se réfèrent aux émissions de gaz à effet de serre liées aux actifs investis. À la différence de l'ICMP, l'empreinte carbone peut varier en fonction des fluctuations de la capitalisation boursière, ce qui peut se traduire par des variations plus importantes des grandeurs mesurées.

Émissions de gaz à effet de serre <sup>4</sup> (ICMP)	Actions Monde		Actions Suisse		Obligations d'entreprises	
	1 + 2	3	1 + 2	3	1 + 2	3
ICMP 2023 <sup>5</sup> (Couverture)	68 (95%)	683 (95%)	68 (95%)	683 (95%)	24 (81%)	1160 (81%)
ICMP 2024 (Couverture)	59 (43%)	758 (43%)	83 (50%)	1'317 (50%)	15 (88%)	508 (88%)
Objectif de décarbonation 2024	133	NA	90	NA	62	NA
Décarbonation atteinte en 2024	Oui	NA	Oui	NA	Oui	NA
Objectif de décarbonation 2030	89	NA	60	NA	41	NA

<sup>1</sup> Le glossaire à la fin du présent rapport donne une vue d'ensemble et explique brièvement les principaux termes techniques et abréviations.

<sup>5</sup> Dates et objectifs uniquement pour les Mobilière Invest Funds.

<sup>5</sup> En 2023, cette valeur était présentée en tant que total Monde et Suisse. En outre, nous avons changé de fournisseur de données, ce qui peut entraîner des écarts d'une année à l'autre

<b>Émissions de gaz à effet de serre et combustibles fossiles<sup>6</sup></b>	<b>Fin 2023<sup>7</sup> (Couverture)</b>	<b>Fin 2024 (Couverture)</b>	<b>Benchmark 2024 (Couverture)</b>
<b>Empreinte carbone des actions Monde</b>			
<i>Benchmark: MSCI World ex. CH</i>			
Portefeuille (tonnes CO <sub>2</sub> e <sup>1</sup> /MCHF d'investissements, <i>scopes 1 + 2</i> <sup>1</sup> )	44 (95%)	20 (50%)	46 (100%)
Portefeuille (tonnes CO <sub>2</sub> e <sup>1</sup> /MCHF d'investissements, <i>scope 3</i> <sup>1</sup> )	436 (95%)	345 (50%)	337 100%)
<b>Empreinte carbone des actions Suisse</b>			
<i>Benchmark: SPI</i>			
Portefeuille (tonnes CO <sub>2</sub> e <sup>1</sup> /MCHF d'investissements, <i>scopes 1 + 2</i> <sup>1</sup> )	44 (95%)	45 (50%)	51 (100%)
Portefeuille (tonnes CO <sub>2</sub> e <sup>1</sup> /MCHF d'investissements, <i>scope 3</i> <sup>1</sup> )	436 (95%)	527 (50%)	475 (100%)
<b>Empreinte carbone des obligations</b>			
<i>Benchmark: SBI, pondéré par échéance</i>			
Portefeuille (tonnes CO <sub>2</sub> e <sup>1</sup> /MCHF d'investissements, <i>scopes 1 + 2</i> <sup>1</sup> )	69 (81%)	15 (43%)	10 (93%)
Portefeuille (tonnes CO <sub>2</sub> e <sup>1</sup> /MCHF d'investissements, <i>scope 3</i> <sup>1</sup> )	3344 (81%)	166 (43%)	71 (93%)
Part des investissements dans des entreprises ayant des activités dans le charbon (avec plus de 0% de leur chiffre d'affaires provenant de ces activités) <sup>8</sup>	<1% (100%)	<1% (100%)	n.V
Part des investissements dans des entreprises ayant des activités dans d'autres combustibles fossiles (avec plus de 0% de leur chiffre d'affaires provenant de ces activités) <sup>7</sup>	<1% (100%)	<1% (100%)	n.V

<sup>1</sup> Le glossaire à la fin du présent rapport donne une vue d'ensemble et explique brièvement les principaux termes techniques et abréviations.

<sup>6</sup> Données d'ISS et de MSCI et propres calculs de Mobilière Asset Management. Dates et objectifs uniquement pour les Mobilière Invest Funds.

<sup>7</sup> En 2023, cette valeur était présentée en tant que total Monde et Suisse. En outre, nous avons changé de fournisseur de données, ce qui peut entraîner des écarts d'une année à l'autre

<sup>8</sup> Pour nos sociétés de participation, approximation reposant sur les données

<sup>9</sup> Urgewald, car nous ne disposons pas de données sur leurs participations.

## Orientation climatique: immobilier

### Indicateurs environnementaux relatifs aux placements immobiliers indirects

Les fonds immobiliers suisses ont l'obligation de publier des indicateurs environnementaux. De plus, une grande partie des fondations de placements immobiliers suisses fournissent aussi des données ESG. Il est donc possible, sur la base des rapports de ces fonds et fondations, de calculer des indicateurs de consommation d'énergie et d'émissions de CO<sub>2</sub> pour les portefeuilles de placements immobiliers indirects des caisses de pension. Pour calculer les valeurs d'un portefeuille, les indicateurs environnementaux des différents investissements sont pondérés en fonction de leur part dans le portefeuille.

Placements immobiliers indirects	Unité	Valeur portefeuille	Valeur indice de référence (SWIIT)
Taux de couverture	en % de la surface de référence énergétique	91,0%	90,5%
Intensité énergétique 2024 (Scopes 1 + 2 <sup>1</sup> )	kWh <sup>1</sup> par m <sup>2</sup> de surface de référence énergétique	96,48	98,65
Intensité CO <sub>2</sub> e <sup>1</sup> 2024 (Scopes 1 + 2 <sup>1</sup> )	kg CO <sub>2</sub> e <sup>1</sup> par m <sup>2</sup> de surface de référence énergétique	12,8	14,52
Intensité hydraulique 2024	m <sup>3</sup> d'eau par m <sup>2</sup> de surface de référence énergétique	0,76	0,83
<b>Mix d'agents énergétiques</b>	<b>% consommation énergétique</b>		
Électricité surfaces communes		14,9%	10,1%
Chauffage à distance		20,3%	19,2%
Pompes à chaleur		4,2%	3,8%
Biomasse		1,6%	1,6%
Énergie non fossile non spécifiée		2,5%	4,8%
Gaz		38,8%	33,3%
Mazout		12,7%	15,5%
Énergie fossile non spécifiée		5,0%	11,8%

<sup>1</sup> Le glossaire à la fin du présent rapport donne une vue d'ensemble et explique brièvement les principaux termes techniques et abréviations.

## Glossaire

### CO<sub>2</sub>e

L'équivalent CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e) est une unité de mesure qui permet de présenter et de comparer de manière uniforme les effets de différents gaz à effet de serre sur le climat. Outre le dioxyde de carbone d'origine anthropique, le méthane et le protoxyde d'azote sont aussi des gaz à effet de serre importants.

### GIEC

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publie à intervalles réguliers des rapports synthétisant l'état actuel des connaissances sur le changement climatique. Il fournit ainsi une base permettant de prendre des décisions fondées scientifiquement en matière de politique de protection du climat et d'adaptation à son changement.

### kWh

Kilowattheure (kWh): correspond à l'énergie consommée ou produite en une heure par un appareil électrique d'une puissance de 1000 watts. Tant les frais d'électricité que de chauffage sont facturés dans cette unité de mesure.

### Management *say on pay*

L'expression anglaise *say on pay* désigne le droit des actionnaires d'une société cotée en bourse de voter, lors de l'assemblée générale, sur le montant de la rémunération des dirigeantes et dirigeants de la société. Ce droit de participation vise à corriger les rémunérations considérées comme excessives versées aux membres du conseil d'administration et de la direction de sociétés ouvertes au public et à rétablir la confiance dans la gouvernance d'entreprise.

### Risques

La prise en compte de critères de durabilité permet de réduire les risques. Sont concernés en particulier les risques climatiques, qui se subdivisent en deux catégories: les risques physiques et les risques de transition. Selon la définition de la FINMA, les risques physiques sont ceux qui découlent directement du changement climatique, tandis que les risques de transition sont liés au processus de décarbonation de l'économie.

### Scope 1

Émissions provenant de sources directement détenues par l'entreprise ou liées à ses propres activités (p. ex. exploitation de sa propre chaudière ou de sa propre flotte de véhicules).

### Scope 2

Émissions indirectes résultant de l'utilisation de l'énergie achetée (p. ex. propre consommation d'électricité, chaleur, refroidissement). Lorsqu'une entreprise produit elle-même l'électricité qu'elle utilise, cette électricité n'est pas comptabilisée dans le cadre du *scope 2*, mais le combustible utilisé pour la produire est comptabilisé dans les émissions directes du *scope 1*.

### Scope 3

Émissions indirectes générées tout au long de la chaîne de création de valeur de l'entreprise. Il s'agit des émissions en amont (p. ex. émissions liées aux biens achetés) ou en aval (p. ex. émissions liées aux biens vendus).

### Task Force on Climate-related Financial Disclosures

La Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), ou Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC), est une initiative mondiale issue du secteur financier incitant les entreprises à établir des rapports sur les opportunités et les risques financiers liés au climat.

### TNP (Traité de non-prolifération)

Le Traité de non-prolifération (TNP) et ses trois piliers reflètent l'engagement de la communauté internationale à réduire le risque de guerre nucléaire et à entièrement l'éliminer à long terme. À cette fin, il refuse l'accès aux armes nucléaires aux États qui n'en sont pas dotés (non-prolifération) et prévoit la destruction des arsenaux existants (désarmement) ainsi que la garantie du droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Source: Mobilière Asset Management, sauf indication contraire. Mobilière Asset Management n'a pas elle-même vérifié les informations provenant de sources externes et ne peut donc pas garantir, ni expressément ni implicitement, que ces informations sont correctes, pertinentes ou complètes. Bien qu'elle mette tout en œuvre pour fournir des informations exactes et à jour, Mobilière Asset Management exclut toute garantie et responsabilité quant au contenu du présent document. Les points de vue qui y sont présentés sont ceux de Mobilière Asset Management au moment de la publication et sont susceptibles de changer. Les données relatives au CO<sub>2</sub> et aux critères ESG proviennent de divers fournisseurs de données. Elles n'ont pas toutes été collectées selon la même méthodologie, ce qui peut donner lieu à des imprécisions. Pour ce qui est de la gestion d'actifs, les conditions fixées dans le document «Autorégulation relative à la transparence et à la publication d'informations par les fortunes collectives se référant à la durabilité du 29 avril 2024» de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) n'ont pas toutes été prises en considération. Il est défendu de modifier ou de supprimer les renvois au droit d'auteur, les désignations de marques et autres désignations protégées par la loi. Tous les droits de propriété restent acquis à Mobilière Asset Management. En cas d'incohérences ou de divergences entre les versions allemande, française et italienne, la version allemande fait foi.

Copyright © 2025 Mobilière Suisse Asset Management SA, Bundesgasse 35, 3001 Berne, <mailto:info.am@mobiliere.ch> – Tous droits réservés